

Note de presse

**Décisions relatives au soutien des opérateurs de l'action linguistique
dans le cadre du partenariat entre
l'Office public de la langue basque et le Gouvernement basque**

Fonds de coopération 2020
(Conventionnement d'opérateurs identifiés et Appel à projets action linguistique)

Bayonne - Vendredi 3 juillet 2020

I. Cadre de coopération

L'Office public de la langue basque et le Gouvernement de la Communauté autonome d'Euskadi ont depuis 2007 établi un partenariat en matière de politique linguistique en faveur de la langue basque, formalisé par une convention-cadre signée le 7 février 2007 et renouvelée à deux reprises pour les périodes 2007-2010 et 2011-2016. Dans la continuité des premières conventions et suite à une évaluation positive partagée, l'Office public de la langue basque et le Ministère de la Culture et de la Politique linguistique du Gouvernement basque ont signé le 29 mars 2017, une nouvelle convention-cadre pour la période 2017-2022 définissant un partenariat renforcé entre les deux entités.

Cette convention-cadre, déclinée chaque année par une annexe annuelle, prévoit notamment que les deux partenaires apporteront ensemble un soutien financier aux opérateurs privés du Pays Basque de France, par le biais d'un fonds commun. Ainsi, l'OPLB et le Vice-ministère de la Politique linguistique du Gouvernement autonome d'Euskadi ont cette année encore acté la nécessité de poursuivre ensemble le soutien financier des projets portés par les opérateurs privés visant le développement de la transmission et de l'usage de la langue basque, par la mise en place d'un fonds commun de coopération abondé par les contributions des deux partenaires, doté en 2020 de 1.930.000 € (cf. point II).

Sur l'ensemble des domaines soutenus, et dans la continuité de l'action engagée les années précédentes, l'Office public de la langue basque et le Gouvernement basque ont voulu cette année encore réaffirmer le soutien prioritaire, financier et technique, apporté aux opérateurs identifiés de l'action linguistique ainsi qu'aux opérateurs ayant structuré une offre pérenne en langue basque qui contribuent de manière efficace et sur la durée à ce que la langue soit transmise, apprise, utilisée et diffusée, sans oublier les nouveaux projets soutenus via l'Appel à projets action linguistique, essentiel pour susciter de nouvelles dynamiques d'usage et de promotion de la langue basque.

Ce soutien de l'Office public de la langue basque et du Gouvernement basque s'inscrit pour l'année 2020 dans le contexte particulier d'une crise sanitaire sans précédent affectant l'ensemble des opérateurs de l'action linguistique sans exception. Afin de soutenir les opérateurs dans cette première phase d'urgence, l'OPLB a mis en place et diffusé, sous forme de guide, une veille des dispositifs d'aide mis en place par différents acteurs publics et privés et, au besoin, accompagné les opérateurs à leur mobilisation. L'Office a également adressé un questionnaire à l'ensemble des opérateurs identifiés afin d'apprécier de manière précise les impacts à court terme de la crise sur leur activité et leur situation économique. Ces premiers résultats permettront d'alimenter l'analyse globale des effets de cette crise sur l'ensemble de l'action linguistique dans les prochains mois, et d'étudier les réponses pouvant le cas échéant, y être apportées. Enfin, c'est dans ce contexte que le Bureau a donné son avis favorable début mai, dans un souci de soutien à la sécurisation financière des opérateurs identifiés, pour le versement anticipé de l'acompte 2020 de 75% sur la base du montant de l'aide financière attribuée dans le cadre du fonds commun en 2019.

II. Fonds commun de coopération

En 2020, l'enveloppe mobilisée pour l'appui financier des opérateurs privés par l'OPLB et le Gouvernement de la CAE est de **1.930.000 €**. Elle est abondée comme suit :

- Office public de la langue basque : **1.530.000 €**,
- Vice-ministère de la Politique Linguistique : **400.000 €**.

Ce fonds de coopération, qui est stable par rapport à 2019, est réparti en deux ensembles financiers :

- un premier ensemble financier de **1.801.500 €** (+226.500 € par rapport à 2019) visant à soutenir, sous couvert de conventions, 15 opérateurs identifiés de l'action linguistique dont les activités croisent pleinement le programme des actions à mener en partenariat entre l'OPLB et le Gouvernement Basque,
- un second ensemble financier de **128.500 €** (-226.500 € par rapport à 2019) visant, dans le cadre d'un appel à projets action linguistique ouvert à tout autre opérateur privé du Pays Basque de France, à soutenir les projets portés par ces opérateurs pour développer la transmission et l'usage de la langue basque.

S'agissant du premier ensemble financier correspondant à l'appui aux opérateurs identifiés, au-delà des 9 opérateurs historiques, l'Assemblée Générale de l'OPLB a voté le 26 mars dernier la bascule en qualité d'opérateurs identifiés de 6 opérateurs jusque-là soutenus via l'appel à projets. Ce changement marque la reconnaissance de la structuration d'une offre pérenne de la part de ces opérateurs s'inscrivant en cohérence avec les objectifs du projet stratégique de l'OPLB. Il s'agit de 6 opérateurs médias d'expression basque (Aldudarrak Bideo, Herria, Euskal Komunikabideak pour l'hebdomadaire Ipar Euskal Herriko Hitza, Iparla Baigura komunikazioa pour le web journal Kazeta et Errobi Promotions) ainsi qu'UEU - Université d'été en langue basque pour l'organisation chaque année de cours d'été en langue basque.

III. Traitement des demandes d'aide financière

Les décisions d'attribution sont prises en concertation entre l'Office public de la langue basque et le Vice-ministère de la Politique linguistique du Gouvernement basque, à l'issue d'une instruction de l'ensemble des dossiers de demande d'aide financière présentés par les opérateurs de droit privé, associations ou entreprises, et ce au regard des **quatre critères principaux** préalablement communiqués à tous les porteurs de projet :

- la qualité du projet (faisabilité technique et financière, cohérence des objectifs et modalités avec les principes et priorités du Projet stratégique, exemplarité du projet) ;
- l'impact du projet sur le développement durable de la transmission et/ou de l'utilisation de la langue basque ;
- l'évaluation prévue du projet au regard des objectifs et indicateurs de mesure proposés (indicateurs de réalisation, indicateurs de résultats, indicateurs d'impacts) ;
- le parcours du porteurs de projet et la reconnaissance de son action.

IV. Les décisions d'affectation

Le Vice-ministère de la Politique linguistique du Gouvernement de la CAE et l'Assemblée générale de l'Office public de la langue basque ont procédé, après examen détaillé, aux décisions d'affectation suivantes :

IV.1. Soutien des activités des opérateurs identifiés pour leur action linguistique (1.801.500 €)

→ **496.000 €** seront consacrés à l'accompagnement des opérateurs œuvrant dans le **domaine de l'enseignement** parmi lesquels il convient de distinguer :

- La **fédération Seaska** (fédération des ikastola : 32 ikastola primaires dont 5 annexes, 4 collèges et 1 lycée polyvalent, scolarisant au total 4.000 élèves de la maternelle au lycée) : **405.000 €** (= à 2019) pour soutenir la fédération dans son action d'appui à la transmission et à l'usage de la langue basque (notamment activités visant le développement de l'usage extrascolaire de la langue basque, communication et sensibilisation, formation initiale et continue des enseignants, appui pédagogique, recrutement et gestion du personnel enseignant et éducatif...)
- Les associations de parents d'élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé confessionnel pour leur action de promotion de l'enseignement en langue basque au sein de leurs filières :
 - **Ikas-Bi** (association de parents d'élèves de l'enseignement public bilingue) : **40.000 €** (= à 2019) en soutien des activités de promotion de l'enseignement bilingue menées par l'opérateur, en cohérence avec la convention cadre établie en 2015, qui précise les modalités de partenariat Ikas Bi - OPLB pour la conduite par Ikas Bi d'une action permanente de terrain de promotion et de suivi de l'enseignement bilingue au plus près des écoles, en complémentarité et appui de la politique publique menée par les pouvoirs publics regroupés au sein de l'OPLB : soutien aux projets d'ouverture, soutien aux projets d'expérimentations, relais des parents d'élèves pour la défense de l'enseignement bilingue et l'usage de la langue basque, information et sensibilisation des familles, continuité scolaire, etc.
 - **Biga Bai** (association de parents d'élèves de l'enseignement public bilingue) : **23.000 €** (= à 2019), en soutien à la conduite par Biga Bai d'une action permanente de terrain de promotion et suivi de l'enseignement bilingue au plus près des écoles, en complémentarité et appui de la politique menée par les pouvoirs publics regroupés au sein de l'OPLB : promotion de l'enseignement bilingue (information des parents, communication...), participation aux travaux de développement de l'offre d'enseignement bilingue et de structuration qualitative de ces enseignements (projets d'ouverture, projets d'expérimentation, continuité), relais des parents d'élèves pour la défense de l'enseignement bilingue (représentation des

parents dans les établissements bilingues), incitation des équipes pédagogiques au montage de projets visant l'usage de la langue basque.

- **Euskal Haziak** (association de parents d'élèves et d'enseignants de l'enseignement privé confessionnel bilingue) : **28.000 €** (= à 2019) en soutien au projet porté par l'association en matière de promotion de l'enseignement bilingue dans l'enseignement catholique, en lien avec la DDEC : participation aux travaux de développement de l'offre d'enseignement bilingue et de structuration qualitative des enseignements bilingues en appui de l'action menée par l'OPLB en lien avec la DDEC, actions de promotion de l'enseignement bilingue (organisation de journées portes ouvertes, communication), actions visant le développement de l'usage de la langue basque (semaine du théâtre inter établissements, concours de littérature, événements et sorties...).

→ **520.000 €** sont destinés au **domaine de l'apprentissage du basque par les adultes** :

- **AEK** (fédération des écoles d'apprentissage du basque par les adultes) : **520.000 €** (= à 2019) pour soutenir la fédération Aek dans son action d'appui à l'apprentissage d'initiative personnelle du basque par les adultes : accompagnement et encadrement technique et pédagogique auprès des 16 unités d'apprentissage (Gau Eskola) réparties sur tout le territoire pour leur activité de formation des adultes d'initiative personnelle (recrutement et gestion des formateurs, formation des formateurs, didactique, suivi des apprenants...), organisation en complément de stages intensifs (ikastaldi), campagnes de sensibilisation.

→ **537.500 €** sont accordés via ce 1^{er} ensemble financier à 7 opérateurs **média** d'expression basque :

- **Euskal Irratiak** (fédération des 5 radios associatives d'expression basque) : **310.000 €** (= à 2019) en soutien à la production radiophonique commune et locale portée par les radios, à la consolidation et structuration du réseau des radios (réflexion sur l'organisation du réseau notamment à travers la démarche engagée avec l'OPLB pour étudier les différentes possibilités de structuration du réseau, travail sur la ligne éditoriale et la programmation musicale, consolidation de la nouvelle radio de Saint-Palais...) et à la poursuite de la démarche visant à mutualiser les moyens et les services de l'ensemble du réseau de radios.
- **Euskal Hedabideak** (association réunissant les médias d'expression basque Euskal Irratiak, Aldudarrak Bideo, Ipar Euskal Herriko Hitza, Iparla Baigura Komunikazioa et Herria) : **8.000 €** (+ 3000 € par rapport à 2019) pour poursuivre l'accompagnement de l'opérateur dans la structuration du projet collectif Euskal Hedabideak. Dans la continuité du soutien apporté les années précédente (expérimentation d'une régie publicitaire, organisation de sessions collectives de travail sur la mutualisation et projet pilote d'une émission commune, état des lieux de la communication digitale actuelle des 5 médias), le soutien portera pour 2020 d'une part sur le renforcement du séminaire annuel organisé depuis 3 ans par le collectif à destination des professionnels des médias d'expression basque, d'autre part sur l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel du collectif par un prestataire expert et enfin sur

le développement des outils de la régie publicitaire (refonte du site et développement du logiciel de gestion de vente de publicité).

- **Aldudarrak bideo : 80.000 €** (= à 2019) pour la production et la diffusion de programmes (reportages, magazines, émissions, captations diverses) destinés à tous les publics, en complément de ceux produits dans le cadre du COM avec la Région, ainsi que pour la poursuite de l'expérimentation ou la mise en place de nouveaux canaux de diffusion (TNT, FAI...) visant à donner une meilleure visibilité de Kanaldude sur les différents réseaux de distribution.
- **Herria : 48.500 €** (= à 2019) pour la production et la publication d'un hebdomadaire en langue basque distribué en kiosque et sur abonnement.
- **Euskal Komunikabideak : 28.000 €** (= à 2019) pour la production et la publication d'un hebdomadaire spécifique au Pays Basque de France, Iparraldeko Hitza. Celui-ci est distribué en supplément aux abonnés du journal Berria, soit directement en kiosque ou via un abonnement spécifique.
- **Iparla Baigura Komunikazioa (kazeta.eus) : 28.000 €** (= à 2019) pour la production de contenus en ligne en langue basque pour le site Kazeta.eus, journal quotidien en ligne.
- **Errobi promotions : 35.000 €** (= à 2019) pour la production de programmes radiophoniques en langue basque sur la radio Radiokultura diffusées sur internet et valorisées par ailleurs via des partenariats et des échanges mis en place avec des radios diffusant par voie hertzienne (notamment les 5 radios d'expression basque du réseau Euskal Irratiak) ou des banques de programmes.

→ **244.000 €** sont destinés au soutien des activités de **loisirs** en langue basque :

- **Bertsularien Lagunak** (association assurant l'enseignement et la promotion du bertsolarisme) : **65.000 €** (= à 2019), en soutien aux activités d'enseignement du bertsolarisme portées par le réseau des écoles de bertsu réparties sur le territoire et accueillant près de 200 élèves répartis en 29 groupes en 2019 (activité hors temps scolaire et hors joutes et championnat biannuel).
- **Uda Leku** (centres de loisirs et séjours en langue basque) : **179.000 €** (= à 2019), en soutien aux activités d'accueil collectif de loisirs en langue basque mises en œuvre par Uda Leku (dans ses 4 centres de loisirs et en séjours) et aux démarches de développement et consolidation de l'opérateur (démarches visant l'ouverture de nouveaux centres d'accueil, travail visant l'optimisation de la mobilisation des financements de droit commun...).

→ **4.000 €** sont destinés au domaine de **la vie sociale**

- **UEU** : 4.000 € pour l'organisation des universités d'été en langue basque

IV.2. L'Appel à projets action linguistique (128.500 €)

S'agissant de l'appel à projets action linguistique, doté en 2020 de 128.500 €, 51 projets ont été déposés, portés par 32 opérateurs (contre 66 projets portés par 46 opérateurs en 2019).

L'affectation des aides sont déclinées par domaine comme suit (le détail exhaustif des aides attribuées à chaque projet est donné dans le document joint : « Résolution relative à l'Appel à projets action linguistique 2020 ») :

• Dans le domaine de l'accueil de la petite enfance :

- Opérateurs portant un accueil des jeunes enfants en langue basque, pour l'organisation d'ateliers en basque faisant appel à des intervenants extérieurs :
 - crèche Luma de Bayonne : pour 2 projets d'ateliers de psychomotricité et de musicothérapie
 - MAM Xoko Ttipi d'Anglet : pour le projet d'animation lecture « Bébés lecteurs »

• Dans le domaine de l'apprentissage du basque par les adultes :

- Opérateurs portant une offre de cours de basque pour les adultes :
 - Angeluko ikasleak pour ses activités de formation
 - Jakinola pour la mise en place d'une nouvelle offre de formation (Maison des langues à Bayonne)

• Dans le domaine des enseignements artistiques :

- Opérateurs ayant structuré une offre en langue basque dans leur activité de formation :
 - écoles de musique Iparralai de Garazi/Baigorri et Soinubila d'Hasparren : offre en langue basque de formation musicale, de formation instrumentale collective et individuelle, et de pratique musicale collective (chorale, harmonie, groupe...)
 - école de cirque Oreka : ateliers de cirque en langue basque
 - Iparraldeko Dantzarien Biltzarra : production d'outils pédagogiques

• Dans le domaine des médias :

- Opérateurs des médias ayant intégré une offre en langue basque dans leur offre en français : Iparla Baigura Komunikazio (Mediabask), TVPI, Xibero telebista

• Dans le domaine de la vie sociale :

- Opérateurs ayant structuré une activité favorisant le développement de l'usage de la langue basque :

- Euskal Moneta : pour son action d'accompagnement de ses adhérents (commerçants et entreprises) à mettre en place un affichage bilingue
- Mintzalasai : pour ses projets visant le développement de l'usage de la langue basque (organisation des journées Mintzalasai visant la socialisation de l'usage de la langue basque sur le BAB, le développement de son site internet interactif recensant les activités en langue basque ainsi que les ressources linguistiques)
- Opérateurs souhaitant rendre bilingues leurs supports de communication :
 - Enargia : pour l'intégration du bilinguisme dans les factures d'électricité et l'espace client
 - Hemen : pour son projet de création de plateforme de crowdfunding bilingue
 - Kiribil : pour l'intégration de la langue basque dans le nouveau site de la compagnie
- Opérateurs du domaine de la production audiovisuelle :
 - Gastibeltza filmak : pour la création de ressources pédagogiques en langue basque pour l'éducation à l'image autour du film Subandila
 - Xofaldia : pour la création d'un pilote d'une série de fiction en langue basque
- **Dans le domaine de l'édition** (cf. Règlement spécifique du volet Edition, adossé au règlement de l'appel à projets action linguistique qui prévoit trois domaines d'intervention : l'édition d'ouvrages, la promotion et commercialisation des ouvrages publiés, les animations pédagogiques) :
 - 20 projets d'édition d'ouvrages (sous réserve, s'agissant des projets d'édition, d'une appréciation favorable concernant la qualité de la langue émise par la commission instituée à cet effet par l'Académie de la langue basque Euskaltzaindia) :
 - 15 projets d'ouvrages en langue basque : aides plafonnées à 40% des charges éligibles et 4.000 € maximum (taux de financement ne remettant pas en cause les fondements de l'économie du livre)
 - 3 projets d'ouvrages bilingues : aides plafonnées à 20 % des charges éligibles et 4.000 € maximum
 - 2 projets de réédition d'ouvrages : aide plafonnée à 30 % des charges et 4.000 € maximum (taux de financement ne remettant pas en cause les fondements de l'économie du livre)
 - 2 projets de promotion et commercialisation : aide forfaitaire de 500 €
 - 2 projets d'animations pédagogiques : aides plafonnées à 70% des charges éligibles